

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20181023.9</b>	<b><u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-dix-huit</b> du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AD 556 – PROPRIETE DE MONSIEUR PIERRE MARTINET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au découpage de la parcelle AD 19 appartenant à Monsieur Pierre MARTINET, domicilié 62 rue de Dasle à Seloncourt, la Commune de Seloncourt lui propose d'acquérir une parcelle de terrain lui appartenant afin de régulariser l'alignement actuel.

Le prix d'acquisition de cette parcelle d'une surface de 127 m<sup>2</sup>, cadastrée AD 556, s'élève à 5 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 635 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune. Les frais de bornage ont été pris en charge par Monsieur MARTINET.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise l'acquisition du terrain cadastré AD 556 d'une surface de 127 m<sup>2</sup> au prix de 635 €, à Monsieur Pierre MARTINET ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**